

14 avril 2023
Français
Original : anglais

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2023**

New York, 1^{er}-5 mai 2023

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation : adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux ;
 - c) Pouvoirs des observateurs et observatrices.
3. Rapports de la présidence et du secrétariat.
4. Rapports :
 - a) Documents établis par les gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques ;
 - b) Documents établis par les divisions du Groupe d'experts ;
 - c) Documents sur les activités de normalisation des noms géographiques en Afrique ;
 - d) Documents issus des réunions et conférences nationales et internationales.
5. Coopération et liaison avec d'autres organisations :
 - a) Organisations internationales ;
 - b) Commission économique pour l'Afrique ;
 - c) Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. Normalisation nationale et internationale des noms géographiques :



- a) Collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale ;
 - b) Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs, applicables au niveau international.
7. Avantages socioéconomiques, appui au développement durable et mesures d'application des résolutions prises ou envisagées.
 8. Suivi et évaluation du plan stratégique et du programme de travail pour 2021-2029, ainsi que des travaux du Groupe d'experts.
 9. Questions relatives à la publicité et au financement des travaux du Groupe d'experts.
 10. Formation en toponymie.
 11. Terminologie toponymique.
 12. Les noms géographiques en tant qu'expressions de culture, de patrimoine et d'identité, notamment les questions intéressant les langues autochtones, minoritaires et régionales et le multilinguisme.
 13. Exonymes.
 14. Gestion des données relatives aux noms géographiques.
 15. Systèmes d'écriture et prononciation.
 16. Autres questions de toponymie.
 17. Présentation et adoption des décisions.
 18. Adoption du rapport sur les travaux de la session de 2023.
 19. Modalités d'organisation de la session de 2025 du Groupe d'experts.
 20. Élection du Bureau pour la session suivante.
 21. Questions diverses.
 22. Clôture de la session.

Annotations

1. Ouverture de la session

Le programme provisoire de la réunion d'ouverture comprendra une déclaration liminaire du Président de la session visant à informer le Groupe d'experts des activités menées par le Bureau pendant la période intersessions et à présenter les objectifs de la session de 2023. Cette déclaration sera suivie d'une allocution de bienvenue du Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef au Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. D'autres intervenants pourront être ajoutés au programme de la réunion d'ouverture.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le 12 mai 2021, le Groupe d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de la session de 2023 (GEGN.2/2023/1) selon la procédure d'approbation tacite prévue par la décision 2021/213 du Conseil économique et social.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté ([GEGN.2/2023/1/Rev.2](#))

b) Organisation des travaux

Le projet d'organisation et de calendrier des travaux de la session de 2023 du Groupe d'experts a été établi en application des décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Bureau du Groupe d'experts afin de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour, compte tenu du temps et des services dont dispose le Groupe. Le projet d'organisation des travaux et les documents de la session continueront d'être mis à jour pendant les préparatifs de la session.

Documentation

Organisation des travaux ([GEGN.2/2023/2/Rev.2](#))

3. Rapports de la présidence et du secrétariat

La présidence du Bureau et la personne représentant la Division de statistique présenteront des rapports sur les activités menées pendant la période intersessions conformément aux décisions et aux résolutions sur la question, ainsi que sur les plans et priorités du Groupe d'experts pour l'avenir.

Documentation

1. Rapport du Président : Vers une meilleure intégration au sein des Nations Unies ([GEGN.2/2023/3](#))
2. Rapport du secrétariat ([GEGN.2/2023/4/CRP.4](#))
3. Base de données mondiale des noms géographiques ([GEGN.2/2023/111/CRP.111](#))

4. Rapports**a) Documents établis par les gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques**

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information et examen, des rapports présentés par les États Membres comportant des informations sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques. Le point de l'ordre du jour restera ouvert jusqu'à la 9^e séance de la session. L'examen des rapports se fera chaque jour sous la forme d'un dialogue national, différents thèmes étant abordés, comme suit : normalisation des noms au niveau national (1^{er} mai) ; aspects culturels de la normalisation des noms géographiques (2 mai) ; technologie, innovation et normes de gestion des données relatives aux noms géographiques (3 mai) ; coopération, formation et promotion (4 mai) ; romanisation, noms marins et autres sujets (5 mai). Le Président ou son (sa) suppléant(e) désigné(e) invitera les représentants des États Membres à faire une présentation sur un thème de leur rapport, suivie d'un débat encadré par un(e) animateur(trice), et pourra présenter un résumé partiel du point de l'ordre du jour.

Documentation

Les rapports nationaux des pays ci-après sont disponibles¹ :

¹ Disponibles à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/.

Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark (Groenland), Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Grèce, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Mexique, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Thaïlande, Türkiye, Ukraine.

b) Documents établis par les divisions du Groupe d'experts

Conformément au plan stratégique et au programme de travail pour 2021-2029 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques, que le Groupe d'experts a adopté à sa session de 2021, et à la recommandation 1 et aux décisions 2/2021/3 et 2/2021/5, également adoptés à la session de 2021 (voir [E/2021/69](#)), le Groupe d'experts sera saisi, pour discussion et adoption, du rapport relatif aux présidents des divisions et à leurs attributions. Il sera également saisi, pour information, des rapports présentés par ses divisions linguistiques et géographiques. Le Président pourra demander qu'un de ces documents fasse l'objet d'un examen s'il se présentait une question d'intérêt thématique liée à la normalisation des noms, aux difficultés et aux pratiques exemplaires de la division concernée, à ses travaux et à sa structure, ou à la création et à la dissolution d'une division. Le Groupe d'experts sera invité à adopter la directive relative aux attributions des présidents de division et du groupe exécutif (voir GEGN.2/2023/113/CRP.113), et à examiner la proposition présentée (voir GEGN.2/2023/77/CRP.77).

Documentation

1. Rapport sur les travaux de la Division arabe en 2021-2022 (GEGN.2/2023/6/CRP.6)
2. Rapport de la Division de la Chine (GEGN.2/2023/7/CRP.7)
3. Rapport de la Division lusophone (GEGN.2/2023/9/CRP.9)
4. Rapport de la Division Afrique centrale (GEGN.2/2023/15/CRP.15)
5. Activités menées par le Mexique entre les sessions dans le cadre de sa présidence de la Division de l'Amérique latine (GEGN.2/2023/20/CRP.20)
6. Rapport de la Division des pays nordiques (GEGN.2/2023/55/CRP.55)
7. Rapport de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie du Nord et du Centre (GEGN.2/2023/58/CRP.58)
8. Rapport de la Division balte (GEGN.2/2023/67/CRP.67)
9. Rapport de la Division romano-hellénique (GEGN.2/2023/72/CRP.72)
10. Publication et archivage sur le site Web du Groupe d'experts d'informations relatives aux divisions géographiques et linguistiques du Groupe (GEGN.2/2023/77/CRP.77)
11. Rapport de la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada (GEGN.2/2023/80/CRP.80)
12. Divisions du Groupe d'experts (GEGN.2/2023/113/CRP.113)
13. Rapport de la Division de l'Asie du Sud-Est (GEGN.2/2023/118/CRP.118)

14. Rapport de la Division de l'Europe du Centre-Est et du Sud-Est (GEGN.2/2023/122/CRP.122)

c) Documents sur les activités de normalisation des noms géographiques en Afrique

À sa vingt-deuxième session, en 2004, le Groupe d'experts a créé l'Équipe spéciale pour l'Afrique afin d'encourager et de renforcer la normalisation des noms géographiques sur le continent.

Afin de faciliter les débats nécessaires au titre de ce point, seront examinés l'état d'avancement des travaux, les questions et les activités concernant la normalisation des noms géographiques qui figurent dans les rapports nationaux soumis par les États Membres et les divisions linguistiques et géographiques du continent.

Rapport de l'Équipe spéciale pour l'Afrique (GEGN.2/2023/114)

d) Documents issus des réunions et conférences nationales et internationales

Dans sa résolution II/19, la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques avait recommandé que chaque division propose et soumette à l'Organisation des Nations Unies un projet de programme de réunions.

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information et examen, des rapports soumis par les États Membres ainsi que par ses divisions, ses groupes de travail et ses organes de liaison au sujet de l'organisation et des résultats des réunions, conférences, colloques et ateliers tenus afin d'échanger des connaissances, des données d'expérience et des vues sur la question de la normalisation des noms géographiques.

Séminaire international sur les noms de mers, 2021-2022 (GEGN.2/2023/131/CRP.131)

5. Coopération et liaison avec d'autres organisations

a) Organisations internationales

Conformément à la résolution II/33 de la deuxième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et à la section III h) de ses principes directeurs, le Groupe d'experts a noué et entretenu des liens avec plusieurs organisations scientifiques internationales et établissements universitaires, notamment avec l'Association cartographique internationale et le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation. Les chargés de liaison désignés par le Groupe d'experts rendront compte des échanges qu'ils ont depuis 2021 avec ces groupes internationaux et avec les organismes suivants : Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet, Association cartographique internationale/Union géographique internationale, Conseil international des sciences onomastiques, Comité scientifique pour les recherches antarctiques et Organisation hydrographique internationale. Le Groupe d'experts tiendra des discussions sur les moyens d'améliorer la coopération et les échanges avec ces entités. Les échanges avec d'autres entités internationales pourront également faire l'objet de débats. La possibilité pour le Groupe d'experts d'instaurer une coopération officielle avec Unite Maps sera étudiée (voir GEGN.2/2023/128/CRP.128).

Documentation

1. Rapport de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (GEGN.2/2023/26/CRP.26)

2. Rapport de la Commission conjointe de l'Association cartographique internationale et de l'Union géographique internationale pour la toponymie (GEGN.2/2023/36/CRP.36)
3. Rapport de la chargée de liaison avec le Conseil international des sciences onomastiques (GEGN.2/2023/121/CRP.121)
4. Rapport du Comité scientifique pour les recherches antarctiques (GEGN.2/2023/124/CRP.124)
5. Coopération entre le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et UN Maps (GEGN.2/2023/128/CRP.128)
6. Rapport de l'Organisation hydrographique internationale (GEGN.2/2023/132/CRP.132)

b) Commission économique pour l'Afrique

À la date limite de soumission des rapports complets et des études techniques (voir [GEGN.2/2023/INF/1](#)), aucun document n'avait été reçu au titre de ce point.

c) Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Conformément à la résolution [2018/2](#), dans laquelle le Conseil économique et social a réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer la coopération entre le Groupe d'experts et le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Groupe s'attache à entretenir des relations de travail simples et efficaces avec le Comité, en favorisant des initiatives telles que des réunions conjointes ou la participation aux activités des groupes de travail de l'un et de l'autre. Le Groupe sera saisi du rapport (GEGN.2/2023/51/CRP.51) du Comité d'experts sur les travaux menés pendant la période intersessions et les projets de renforcement de la collaboration, ainsi que du rapport (GEGN.2/2023/115/CRP.115) portant sur la proposition de projet relative au renforcement de la collaboration entre le Comité d'experts et le Groupe d'experts, qui est présentée pour approbation.

Documentation

1. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (GEGN.2/2023/51/CRP.51)
2. Coopération et liaison avec d'autres organisations : Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (GEGN.2/2023/115/CRP.115)

6. Normalisation nationale et internationale des noms géographiques

a) Collecte de noms, traitement par les bureaux, autorités nationales, détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté et coopération internationale

Les présentations et les débats porteront sur les pratiques exemplaires, les nouvelles approches, les problèmes rencontrés et les solutions envisagées s'agissant de la normalisation des noms géographiques à l'échelon national. Il s'agit d'un vaste domaine qui regroupe plusieurs sujets : méthodes de collecte des noms (collecte sur le terrain, recherches dans les archives, production participative, enquêtes par voie postale, propositions du public, etc.) ; traitement des noms par les bureaux (méthodes appliquées en cas de doublon, changements de noms, fusion d'unités administratives, désignations toponymiques commémoratives, désignations toponymiques multiples, dans plusieurs langues ou concernant plusieurs groupes de population, attribution des

noms de rues, etc.) ; législation, politiques et orientations à l'intention des autorités compétentes en matière de noms (lois, structure des comités, principes suivis, planification des programmes, portée des mandats, liens entre les divers organes compétents pour ce qui est de l'attribution des noms, etc.) ; noms à usages spécifiques (hydrologie, zones montagneuses, etc.) et besoins en matière de normalisation de certains groupes d'utilisateurs (éducation, opérations d'urgence, pouvoirs publics à différents niveaux, etc.). Seront également étudiés le cas des noms de détails topographiques s'étendant au-delà d'une même souveraineté ainsi que les questions de coopération internationale en matière de normalisation des noms géographiques.

Documentation

1. Introduction aux travaux constructifs relatifs à la normalisation des noms géographiques en Chine (GEGN.2/2023/8/CRP.8)
2. La carte de l'Autriche au 1/50 000 (UTM) (ÖK50) (GEGN.2/2023/37/CRP.37)
3. Renforcer les liens dans le domaine de la normalisation des noms géographiques grâce à la collaboration avec la communauté des cartographes et les organisations non gouvernementales en Indonésie (GEGN.2/2023/41/CRP.41)
4. Noms géographiques dans la zone économique exclusive et sur le plateau continental : le rôle de l'État côtier (GEGN.2/2023/49/CRP.49)
5. Attribution du nom de nouvelles provinces en Papouasie (Indonésie) (GEGN.2/2023/50/CRP.50)

b) Directives toponymiques à l'usage des éditeurs de cartes et autres éditeurs, applicables au niveau international

Dans sa résolution IV/4, la quatrième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques a recommandé que les pays soient encouragés à publier et à tenir à jour des directives toponymiques à l'intention des éditeurs de cartes et autres éditeurs. Le Groupe d'experts sera saisi des rapports établis par le Coordonnateur des directives toponymiques et les États Membres sur le statut des directives toponymiques nouvelles ou actualisées et les efforts entrepris en vue de diffuser ces directives et d'en faciliter l'accès.

Documentation

1. Mise à jour des directives toponymiques concernant la Finlande (GEGN.2/2023/52)
2. Rapport du Coordonnateur des directives toponymiques (GEGN.2/2023/61/CRP.61)
3. Directives toponymiques destinées à la cartographie : Suède (Quatrième édition révisée) (GEGN.2/2023/136/CRP.136)

7. Avantages socioéconomiques, appui au développement durable et mesures d'application des résolutions prises ou envisagées

Le Groupe d'experts examinera l'état d'avancement des tâches confiées en application des résolutions adoptées par l'ancienne Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ou comme suite aux recommandations et décisions que lui-même a formulées. Au titre de ce point seront présentées et examinées les mesures prises pour appliquer ces résolutions et les données d'expérience en la matière, que ce soit dans le cadre des travaux du Groupe d'experts ou dans les pays. Les débats sur l'application des résolutions et recommandations

devraient permettre d'accomplir de nouveaux progrès, notamment sur le plan socioéconomique et dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le fonctionnement et l'efficacité du Groupe d'experts feront également l'objet de débats au titre de ce point ; seront examinés notamment la nécessité que les pays en développement parviennent à la normalisation des noms géographiques à l'échelon national et les moyens d'accroître l'efficacité des réunions du Groupe d'experts et celle de ses organes subsidiaires.

Documentation

1. Adoption d'une politique sur les changements de noms de lieux (GEGN.2/2023/23/CRP.23)
2. Prévenir et traiter les critiques envers des noms de lieux (GEGN.2/2023/29/CRP.29)
3. Affaire civile résultant de l'absence de participation des citoyens à la dénomination et au changement de nom d'entités (GEGN.2/2023/43/CRP.43)
4. Utilisation des toponymes à la suite du tremblement de terre dans la régence de Cianjur (GEGN.2/2023/44/CRP.44)
5. Traitement des différents noms géographiques proposés pour la dénomination des ports (GEGN.2/2023/46/CRP.46)
6. Rapport du Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre (GEGN.2/2023/87/CRP.87)
7. Généralisation de l'emploi des toponymes dans les services géospatiaux numériques, à l'appui des objectifs de développement durable (GEGN.2/2023/94/CRP.94)
8. Utilisation d'une plateforme géospatiale normalisée comme moyen d'améliorer le suivi des objectifs de développement durable (GEGN.2/2023/101)
9. Enquête sur le changement de noms géographiques et son rôle dans le développement durable (GEGN.2/2023/108)

8. Suivi et évaluation du plan stratégique et du programme de travail pour 2021-2029, ainsi que des travaux du Groupe d'experts

Le plan stratégique guide le travail du Groupe d'experts, donne une vision de l'avenir ciblée, ordonne les activités selon les priorités, améliore l'efficacité de la communication dans le Groupe et avec les parties prenantes, renforce l'application du principe de responsabilité et confère un plus grand rayonnement aux travaux du Groupe. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts examinera les travaux menés pendant la période intersessions pour exécuter le plan stratégique et le programme de travail, discutera des progrès accomplis et décidera des mesures à prendre. Il est invité à adopter le rapport sur le plan stratégique et le programme de travail et à formuler des orientations sur la suite des travaux.

Documentation

1. Mise en œuvre, pendant la période 2021-2023, du plan stratégique et du programme de travail du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques pour 2021-2029 (GEGN.2/2023/22/CRP.22)
2. Rapport de la Nouvelle-Zélande concernant les activités alignées sur le plan stratégique et le programme de travail pour 2021-2029 du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GEGN.2/2023/33/CRP.33)

9. Questions relatives à la publicité et au financement des travaux du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts sera saisi, pour information, du rapport que le Groupe de travail sur la publicité et le financement a établi au sujet de ses objectifs et des activités qu'il mène pour mieux faire comprendre la nécessité de la normalisation des noms géographiques et renforcer la présence numérique du Groupe d'experts, notamment sur le Web et les médias sociaux ainsi que par la diffusion du kit d'information à l'usage des médias. Dans son rapport, le Groupe de travail met par ailleurs en avant les efforts faits pour aider à financer la formation en toponymie, mettre en place des autorités nationales pour les noms géographiques et permettre la participation de représentantes et représentants de pays en développement aux sessions du Groupe d'experts. Ce document vise à faciliter l'échange d'informations entre les membres du Groupe d'experts.

Documentation

Rapport sur les activités du Groupe de travail sur la publicité et le financement (GEGN.2/2023/13/CRP.13)

10. Formation en toponymie

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport dans lequel le Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie présente ses activités de coordination et d'assistance s'agissant des stages de formation en toponymie organisés par un pays hôte ou par la division concernée. Les documents présentés sont destinés à faciliter l'échange d'informations sur les méthodes et les approches de renforcement des capacités suivies par les États Membres.

Documentation

1. Rapport du Groupe de travail sur les stages de formation en toponymie (GEGN.2/2023/14/CRP.14)
2. Transmission à la République dominicaine et à Sainte-Lucie de connaissances techniques et de conseils sur l'interopérabilité, la normalisation des noms géographiques et la gestion des nomenclatures (GEGN.2/2023/21/CRP.21)
3. Renforcement des capacités toponymiques en Indonésie (GEGN.2/2023/45/CRP.45)
4. Diffusion et promotion des noms de lieux autochtones (GEGN.2/2023/84/CRP.84)
5. Programme de renforcement des capacités en matière d'information spatiale avec les États membres de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (GEGN.2/2023/129/CRP.129)

11. Terminologie toponymique

Créé en 1989, le Groupe de travail sur la terminologie toponymique est chargé d'établir un glossaire de la terminologie toponymique, d'en examiner les mises à jour et de constituer une base de données terminologiques fonctionnelle. Plusieurs éditions du *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* ont été publiées, la dernière datant de 2002. Lors de la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à New York, en 2007, un additif au Glossaire a été approuvé.

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport dans lequel le Groupe de travail décrit les activités relatives à la mise à jour du glossaire de la terminologie toponymique et à la création d'une base de données terminologiques fonctionnelle. Il sera également saisi des rapports établis sur ce sujet par les spécialistes de ses différentes divisions. Il est invité à adopter le rapport du Groupe de travail et à formuler des orientations sur la voie à suivre.

Documentation

1. Rapport du Groupe de travail sur la terminologie toponymique, 2021-2023 (GEGN.2/2023/31/CRP.31)
2. Recueil des noms géographiques des entités naturelles et humaines d'Arabie saoudite (GEGN.2/2023/88/CRP.88)

12. Les noms géographiques en tant qu'expressions de culture, de patrimoine et d'identité, notamment les questions intéressant les langues autochtones, minoritaires et régionales et le multilinguisme

Créé comme suite à la résolution VIII/1 adoptée à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Berlin, en 2002, le Groupe de travail sur les noms géographiques et le patrimoine culturel se nommait initialement Groupe de travail sur la promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et les autochtones.

Le Groupe de travail a pour mission de superviser les activités de promotion des noms géographiques utilisés par les groupes minoritaires et autochtones aux fins de la préservation et de la revitalisation de la culture de ces groupes. Il contribue à mettre en avant le lien entre les noms géographiques et le patrimoine culturel et aide les pays à adopter des stratégies permettant de le préserver. Le Groupe d'experts sera également saisi des rapports établis sur ce sujet par les spécialistes de ses différentes divisions. Il est invité à donner des conseils sur les activités et le programme de travail du Groupe de travail.

Documentation

1. Des cartes interactives qui mettent en valeur le patrimoine toponymique du Québec (GEGN.2/2023/24/CRP.24)
2. Rapport de la Nouvelle-Zélande sur les nouvelles cartes comportant des noms traditionnels, coutumiers, ancestraux ou originaux maoris (GEGN.2/2023/34/CRP.34)
3. Cartes municipales bilingues de la province fédérale autrichienne de Carinthie (GEGN.2/2023/38/CRP.38)
4. Normalisation des noms géographiques en langues minoritaires : comparaison des règles et stratégies adoptées en Europe (GEGN.2/2023/39/CRP.39)
5. Projet de pratiques exemplaires pour les noms géographiques autochtones du Canada (GEGN.2/2023/81/CRP.81)
6. Groupe de réflexion sur les noms géographiques dans les langues autochtones et minoritaires (GEGN.2/2023/82/CRP.82)
7. Remédier au problème des noms géographiques à connotation négative au Canada (GEGN.2/2023/83/CRP.83)
8. Noms géographiques et sites du patrimoine mondial en Arabie saoudite (GEGN.2/2023/102/CRP.102)

9. Groupe de réflexion sur les dénominations commerciales et commémoratives, y compris les dénominations urbaines (GEGN.2/2023/117)
10. Groupe de discussion sur la législation, les politiques et les pratiques exemplaires relatives aux noms géographiques (GEGN.2/2023/123)
11. Rapport de la convocatrice du Groupe de travail sur les noms géographiques et le patrimoine culturel (GEGN.2/2023/133/CRP.133)

13. Exonymes

Le Groupe de travail sur les exonymes a été créé en 2002, conformément à la résolution VIII/4 adoptée à la huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Le Groupe d'experts sera saisi de documents soumis par des experts qui décrivent en détail les tendances actuelles en matière d'utilisation des exonymes (conformément à la résolution III/18 de la troisième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques). Le Groupe de travail présentera également au Groupe d'experts, pour examen, un projet de décision sur l'utilisation et la sauvegarde des exonymes. Le Groupe d'experts est invité à examiner le projet de décision et à formuler des observations sur le texte, ainsi qu'à donner des orientations sur les futurs travaux du Groupe de travail.

Documentation

1. La fracture endonyme/exonyme comme sujet central de toponymie critique (GEGN.2/2023/40/CRP.40)
2. Normalisation des exonymes courants : concilier réduction et promotion (GEGN.2/2023/62)
3. Liste des noms anglais des principales entités géographiques situées sur le territoire de la Pologne (GEGN.2/2023/69/CRP.69)
4. Divisions territoriales des pays du monde (GEGN.2/2023/89/CRP.89)
5. Rapport du Groupe de travail sur les exonymes (GEGN.2/2023/106/CRP.106)
6. Proposition de décision sur l'utilisation et la sauvegarde des exonymes (GEGN.2/2023/107/CRP.107)

14. Gestion des données relatives aux noms géographiques

Au titre de ce point, les questions suivantes seront examinées : la structure et le contenu des fichiers de données toponymiques ainsi que la création et la maintenance des bases de données et des nomenclatures et les produits connexes. Les débats porteront aussi bien sur des points techniques (collecte de données assistée par ordinateur, catégorisation et modélisation de données et applications Web de bases de données) que sur des questions plus stratégiques (promotion d'une meilleure intégration de l'information relative aux noms géographiques dans les infrastructures nationales et internationales de données géospatiales et données liées en matière de normalisation des noms géographiques). Le Groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques donnera une vue d'ensemble de ce qui est fait pour mettre en œuvre la stratégie 1 (Expertise technique), qui porte sur les premiers résultats et les difficultés et obstacles rencontrés, et donnera un aperçu des activités qui seront menées durant la période 2023-2025. Le Groupe d'experts est invité à approuver les propositions relatives aux futurs travaux du Groupe de travail et à donner des orientations à ce sujet.

Documentation

1. Système d'information sur les noms géographiques indonésiens (SINAR) : amélioration de l'interopérabilité et de l'utilisabilité des noms géographiques (GEGN.2/2023/48/CRP.48)
2. Mise à disposition des noms géographiques néerlandais sous forme de données liées (GEGN.2/2023/63/CRP.63)
3. Mise à l'essai de méthodes d'actualisation en continu pour la carte en ligne multilingue du Japon (GEGN.2/2023/66/CRP.66)
4. Rapport du Groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques pour 2021 et 2022 (GEGN.2/2023/73/CRP.73)
5. Veille concernant la disponibilité de données numériques gratuites, faciles d'accès et autorisées sur les noms géographiques (GEGN.2/2023/74/CRP.74)
6. Faits nouveaux concernant les données ouvertes liées au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GEGN.2/2023/75/CRP.75)
7. L'application Web gazetteers.net : un outil permettant l'exploitation de diverses nomenclatures toponymiques en ligne (GEGN.2/2023/76/CRP.76)
8. Base de données des noms géographiques de l'Arabie saoudite (GEGN.2/2023/91/CRP.91)
9. Modélisation des données relatives aux noms géographiques et normes, manuels ou directives liés au transfert des données : quelques idées du Groupe de travail sur la gestion des données relatives aux noms géographiques (GEGN.2/2023/99/CRP.99)

15. Systèmes d'écriture et prononciation

Le Groupe d'experts sera saisi, pour examen, du rapport dans lequel le Groupe de travail sur les systèmes de romanisation présente en détail les activités de suivi de l'état d'avancement des divers systèmes de romanisation mis au point dans les pays n'utilisant pas l'alphabet romain et de l'application des systèmes approuvés par l'Organisation des Nations Unies dans les pays concernés. Par ailleurs, les pays participant à la session pourront faire part de leurs progrès s'agissant de mettre au point et d'appliquer des systèmes de romanisation des noms géographiques.

Documentation

Rapport du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation : état actuel des systèmes de romanisation des noms géographiques de l'Organisation des Nations Unies (GEGN.2/2023/11/CRP.11)

16. Autres questions de toponymie

Les États Membres et les divisions et groupes de travail du Groupe d'experts peuvent être amenés à soumettre des communications techniques ne correspondant pas au mandat de tel ou tel groupe de travail ni à un point précis de l'ordre du jour. Au titre de ce point, le Groupe d'experts sera donc saisi de documents n'entrant dans aucune autre catégorie.

Documentation

1. Prix Bhumandala Nama Rupabumi : une nouvelle initiative du mécanisme chargé d'évaluer la normalisation des noms géographiques en Indonésie (GEGN.2/2023/47/CRP.47)
2. Liste des noms de pays du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GEGN.2/2023/116/CRP.116)

17. Présentation et adoption des décisions

Toutes les propositions soumises au Groupe d'experts pour examen le seront au titre de ce point. Le Groupe d'experts sera saisi d'un document non officiel contenant les projets de décision et de résolution soumis par les Rapporteurs. Il est invité à adopter les projets de décision de la session de 2023.

Documentation

Document non officiel contenant les projets de décision

18. Adoption du rapport sur les travaux de la session de 2023

Le Groupe d'experts sera saisi du rapport sur les travaux de la session de 2023, qui portera notamment sur l'organisation des travaux. Il sera invité à adopter ce rapport et à demander aux Rapporteurs d'en élaborer une version finale simplifiée pour soumission au Conseil.

Documentation

Projet de rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa session de 2023

19. Modalités d'organisation de la session de 2025 du Groupe d'experts

Conformément à l'article 6 de son règlement intérieur, qui figure dans l'annexe I à la décision 2018/264 du Conseil économique et social, le Groupe d'experts examinera l'ordre du jour provisoire et les dates proposées pour la session de 2025. Les représentantes et représentants participant à la session peuvent proposer d'inscrire toutes questions à l'ordre du jour provisoire ou d'en modifier le texte.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la session de 2025

20. Élection du Bureau pour la session suivante

L'élection des membres du Bureau se déroule conformément aux articles 7 et 8 du règlement intérieur du Groupe d'experts, comme indiqué dans la décision 2018/264 du Conseil. Le Groupe élit parmi les représentants des États membres un(e) président(e), deux vice-président(e)s et deux rapporteur(euse)s qui guident ses activités pendant et entre ses sessions.

Documentation

Pas de documentation.

21. Questions diverses

Les États Membres et les représentantes et représentants des divisions pourront appeler l'attention du Groupe d'experts sur diverses questions.

Documentation

Pas de documentation.

22. Clôture de la session

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du Groupe d'experts, le Président prononcera la clôture de chaque séance plénière du Groupe.
